

e) Qu'afin d'éviter le double emploi dans le partage des responsabilités dans le domaine de l'hygiène publique, le Conseil des recherches médicales soit chargé des recherches en gériatrie et que cet organisme accorde la priorité dans son programme aux aspects biologique et médical de la gérontologie, ainsi qu'aux maladies graves et bénignes qui ont une haute fréquence chez les personnes âgées.

f) Que le Conseil proposé demeure en étroite relation avec le Bureau fédéral de la statistique et avec les divers ministères et organismes gouvernementaux qui ont une responsabilité dans le domaine des recherches sociales, y compris les universités, afin de réduire le chevauchement et d'assurer que les efforts de tous soient concertés.

g) Que, en songeant spécialement au domaine de la gérontologie, le Conseil s'efforce d'obtenir la collaboration du Bureau fédéral de la statistique et des services fédéraux, provinciaux et municipaux, ainsi que des principales organisations bénévoles intéressées:

(i) En améliorant l'accumulation et les analyses de données statistiques;

(ii) En stimulant et mettant en corrélation les programmes de recherches, et

(iii) En entreprenant la variété des recherches nécessaires qui sont recommandées ailleurs dans le présent rapport³.

CHAPITRE 8

Organisation et coordination

Dans les chapitres précédents, nous avons traité certains aspects de la situation des gens âgés, de leur besoin d'une sécurité économique, par exemple, au point de vue du logement ou des soins de santé et, pour chacun de ces aspects, nous avons parlé de l'organisation et de la coordination nécessaires. Nous allons maintenant considérer l'ensemble de ces aspects, la totalité de ces services. Tout comme dans notre étude au sujet des recherches, nous tenons à envisager l'organisation générale qui permettra de mettre ces services sur pied et assurera leur développement selon les buts et les exigences de la collectivité prise comme un tout.

Examen des besoins

Trois considérations principales sont à l'arrière-plan de l'intérêt que porte à cette question le Comité du Sénat:

(1) *La grandeur de la tâche que nous avons à affronter, en tant que nation, à l'égard du bien-être de nos citoyens âgés.*

On ne doit certes pas minimiser l'importance de ce que font déjà les gouvernements et les organismes bénévoles, mais notre enquête nous oblige à souligner autant que nous le pouvons l'écart qui continue à exister entre la situation de nos gens âgés et ce qui devrait et pourrait être fait dans un pays

³ Voir, par exemple, les chapitres 2, 3, 4, 5, 9, 11, 12, 14 et 15.